

Exhibitor Contract

FRENCH - CONTACT / CURATEUR : Francisco Lacerda – info@usia.co.uk

ORGANISATEUR / ENTITÉ : FRANCISCO - USIA

ÉVÉNEMENT : Project Monaco

THÈME : Culture, Luxe et Innovation

DATES DE L'ÉVÉNEMENT : Juin 2027, pendant le Grand Prix

DATES DE LIVRAISON ET DE RETRAIT : Disponibles 1 mois avant l'événement

VILLE : Monaco-Ville

PAYS : Monaco

PARTENAIRE / ADRESSE DE L'EXPOSITION : Boulevard d'Italie, Monaco, MC 98000

ADRESSE DE LIVRAISON DES ŒUVRES : Boulevard d'Italie, Monaco, MC 98000

ADRESSE DE RETRAIT DES ŒUVRES : Boulevard d'Italie, Monaco, MC 98000

CONTACT TÉLÉPHONIQUE : +351 96 375 98 85

NOM :

NOM ARTISTIQUE :

ADRESSE FISCALE :

TÉLÉPHONE :

EMAIL :

FRAIS DE PARTICIPATION :

OBJET DU CONTRAT :

1.1 L'Artiste accepte la possibilité d'exposer ses œuvres dans une exposition temporaire organisée par l'Entité.

1.2 L'Entité et le Partenaire seront responsables de fournir et d'organiser l'espace nécessaire à l'exposition, ainsi que toute l'infrastructure nécessaire au montage et au démontage des œuvres.

1.3 L'exposition temporaire organisée par l'Entité et le Partenaire aura lieu aux dates mentionnées ci-dessus (« Dates de l'événement »).

1.4 Le thème de l'exposition sera celui décrit ci-dessus comme « Thème ».

RESPONSABILITÉS DE L'ARTISTE :

2.1 L'Artiste s'engage à livrer les œuvres dans des conditions adaptées à l'exposition.

2.2 L'Artiste est responsable de tout dommage causé aux œuvres pendant le transport, la livraison, l'exposition et le retrait.

2.3 L'Artiste a droit à un espace mural payé par les frais de participation.

2.4 Les frais de participation doivent être payés dans les délais, avec un premier paiement dès la signature du contrat. Un supplément de 30 EUR par jour de retard pourra être facturé.

2.5 Ce n'est qu'après validation des œuvres et du CV de l'artiste par notre équipe que celui-ci pourra procéder au paiement.

2.6 Les frais de participation ne sont pas remboursables en espèces ni par virement bancaire, mais uniquement sous forme de bon de crédit valable pour de futures expositions organisées par l'Entité. L'artiste peut annuler sa participation à tout moment et recevoir 50 % du montant payé sous forme de bon de crédit.

2.7 L'Artiste a le droit de vendre ses œuvres en utilisant les étiquettes fournies par l'Entité.

2.8 L'Artiste doit veiller à la qualité et à la quantité des œuvres exposées, en coordination avec l'Entité et le Partenaire.

2.9 L'Artiste peut retirer les œuvres vendues à la fin de l'exposition.

2.10 L'Artiste doit envoyer des images haute résolution des œuvres avec nom, dimensions, date, matériau, technique et prix incluant les taxes locales.

2.11 Pour chaque recommandation, l'artiste peut recevoir un remboursement de 10 % sous forme de bon de crédit.

2.12 L'Entité ne prélève aucune commission sur les ventes (œuvres, livres, affiches, etc.).

2.13 Les ventes sont exclusivement conclues entre l'artiste et l'acheteur. L'Entité n'est pas responsable des transactions.

ŒUVRES :

3.1 L'éclairage se fait avec des spots blancs. Les murs mesurent entre 2 et 2,5 m et sont peints en blanc.

3.2 Les dimensions, le nombre et la taille des œuvres seront sélectionnés par l'équipe curatoriale. Maximum 5 œuvres, de même taille, type, cadre et thème.

3.3 Chaque œuvre (cadre inclus) ne doit pas dépasser 150 × 150 × 5 cm et 2 kg (pour un mur). Les sculptures ont des conditions spécifiques.

3.5 Des propositions d'installations artistiques ou performances peuvent être soumises pour sélection.

DROITS D'AUTEUR ET IMAGE :

4.1 L'Artiste conserve tous les droits d'auteur.

4.2 L'Entité peut photographier et reproduire les œuvres à des fins promotionnelles.

4.3 L'événement sera promu via réseaux sociaux, partenaires et médias.

4.4 L'Artiste doit être disponible pour des interviews.

4.5 La présence physique n'est pas obligatoire (interviews possibles à distance).

4.6 L'Artiste ne peut utiliser les images de l'Entité sans autorisation.

4.7 La communication par l'artiste est autorisée uniquement après validation et paiement complet.

TRANSPORT :

5.1 Tous les frais de transport et de douane sont à la charge de l'Artiste.

5.2 Les dates seront communiquées 1 mois avant l'exposition.

5.3 Retard ou non-retrait : 250 EUR/jour + frais de retour.

5.4 Dimensions maximales d'emballage : 180 × 180 × 40 cm, 7 kg.

5.5 L'Artiste peut livrer personnellement les œuvres.

5.6 Installation possible par l'artiste selon les horaires fixés.

5.7 Les services de manipulation ne sont pas inclus gratuitement.

5.8 Toute manipulation doit être organisée à l'avance (frais supplémentaires).

5.9 Le colis doit inclure un document A4 signé avec liste et images des œuvres.

5.10 Tous les matériaux d'accrochage doivent être fournis, sinon frais de 250 EUR.

SÉCURITÉ DU PROJET :

6.1 L'Entité assure la sécurité des œuvres et des personnes.

6.2 Stockage possible sous conditions.

6.3 Les visiteurs doivent respecter les œuvres.

6.4 Les visiteurs sont responsables de tout dommage causé.

RÉSILIATION :

7.1 Résiliation possible d'un commun accord écrit.

7.2 En cas d'annulation, crédit pour un autre événement.

7.3 Annulation par l'artiste (2 mois avant) : 50 % en crédit.

7.4 L'Entité peut refuser ou modifier la participation.

7.5 L'Entité peut modifier dates et lieu en cas de force majeure.

PAIEMENT :

8.1 Paiement en 6 versements maximum.

8.2 Virements gratuits ; autres moyens avec frais.

Paiement : usia.co.uk/pay

LOI APPLICABLE :

9.1 Droit applicable : Portugal et Monaco

FRAIS DE PARTICIPATION :

10.1 Voir : <https://usia.co.uk/Monaco/Artists>